



Titre professionnel « Secrétaire assistant médico-social »

Session 2024-2025

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36805/>

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2025

Certificateur :
Ministère du
travail, du plein
emploi et de
l'insertion.



PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé :

Toute personne entre 16 et 29 ans à la date d'entrée en formation. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis :

Il est recommandé d'avoir un niveau première (générale, technologique ou professionnelle).

Modalités et délais d'accès :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat »

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le jeune sera capable de :

- 1) Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités
 - Produire des documents professionnels courants
 - Communiquer des informations par écrit
 - Assurer la traçabilité et la conservation des informations
 - Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement
 - Planifier et organiser les activités de l'équipe
- 2) Assurer l'accueil et la prise en charge administrative du patient ou de l'utilisateur
 - Renseigner et orienter le public dans un service sanitaire, médico-social ou social
 - Planifier et gérer les rendez-vous de patients ou d'utilisateurs

UFA FRES C
103 Bd de Metz
59100 Roubaix
Site de l'AREP

Contact Siège :
Tél : 03 20 68 33 59
Mail : direction@ufafresc.fr
Site : ufafresc.fr

CFA Jean Bosco :
N° d'enregistrement w802003068
N° déclaration d'activité : 22800173680
N° SIRET : 500 138 029 000 29





Titre professionnel « Secrétaire assistant médico-social »

Session 2024-2025

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36805/>

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2025

- Assurer la prise en charge médico-administrative et sociale du patient ou de l'utilisateur
- 3) Traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur
 - Retranscrire des informations à caractère médical ou social
 - Assurer le suivi et la mise à jour des dossiers de patients ou d'utilisateurs
 - Coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur
 - Elaborer et actualiser des tableaux de suivi dans un service sanitaire, médico-social ou social

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Le détenteur du titre peut exercer dans les secteurs d'activités suivants :

- Le secteur sanitaire (hôpitaux : CH, CHR, CHU, CHRU, EPSM, établissements de santé à but non lucratif, cliniques privées, cabinets médicaux ou paramédicaux, maisons de santé pluridisciplinaires, centres d'imagerie médicale, laboratoires d'analyses de biologie médicale, établissements de soins de suite et de réadaptation, centres de médecine du travail, cabinets d'expertises médicales, ...)
- le secteur médico-social (établissements d'hébergement, d'accueil et de services, pour personnes âgées, pour enfants, adolescents ou adultes handicapés : CMPP, CRP, EHPAD, ESAT, IME, ...)
- le secteur social (services régionaux, départementaux et communaux de l'action sociale -CCAS-, caisses d'allocations familiales -CAF-, maisons départementales des personnes handicapées -MDPH-, centres d'hébergement de personnes en difficulté -CHRS-, services d'accueil pour les familles, maisons d'enfants à caractère social -MECS-, associations d'entraide et de secours, ...)
- le télétravail en libéral ou pour le compte de sociétés de prestations de services spécialisées (prise de rendez-vous, retranscription de comptes rendus médicaux).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Secrétaire médico-social
- Secrétaire médicale
- Secrétaire social
- Assistant médico-administratif
- Assistant médical
- Secrétaire hospitalier
- Télésecrétaire médical.

Dans la fonction publique (hospitalière ou territoriale), l'accès pérenne à l'emploi est soumis à concours.

Le secrétaire assistant médico-social peut évoluer, avec de l'expérience, vers un poste de Coordinateur responsable de secrétariats médicaux ou de celui de Technicien d'information médicale (TIM).

Dans le secteur associatif (social ou médico-social), le secrétaire assistant médico-social peut évoluer vers la fonction d'Assistant de direction.

UFA FRES C
103 Bd de Metz
59100 Roubaix
Site de l'AREP

Contact Siège :
Tél : 03 20 68 33 59
Mail : direction@ufafresc.fr
Site : ufafresc.fr

CFA Jean Bosco :
N° d'enregistrement w802003068
N° déclaration d'activité : 22800173680
N° SIRET : 500 138 029 000 29





Titre professionnel « Secrétaire assistant médico-social »

Session 2024-2025

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36805/>

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2025

Poursuite d'études

Vous pourrez accéder à un diplôme de niveau BAC+1 avec une spécialisation FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) secrétariat médical, FCIL secrétariat médico-social.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance entre les ateliers de pratique professionnelle (au plateau technique) et l'apprentissage des connaissances théoriques et du cadre législatif.

Modalités d'évaluation :

Les compétences des candidats au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation.
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Validation :

- Titre professionnel de niveau 4 (BAC) délivré par le Ministère du Travail
- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences
- Equivalences avec d'autres certifications :

Selon les modalités définies par arrêté relatif aux titres professionnels de niveau IV de la filière, liens avec les titres professionnels de : Secrétaire assistant, Secrétaire comptable, Secrétaire assistant immobilier

Nombre de participants : maximum 14

Durée de la formation : 1 an (267 h en centre de formation)

Tarifs de la formation : 5 621 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

UFA FRES C
103 Bd de Metz
59100 Roubaix
Site de l'AREP

Contact Siège :
Tél : 03 20 68 33 59
Mail : direction@ufafresc.fr
Site : ufafresc.fr

CFA Jean Bosco :
N° d'enregistrement w802003068
N° déclaration d'activité : 22800173680
N° SIRET : 500 138 029 000 29





Titre professionnel « Secrétaire assistant médico-social »

Session 2024-2025

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36805/>

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2025

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr.

Référente handicap pouvant accompagner les jeunes : *Sophie Dumortier 07.87.14.25.31 ou @cfajeambosco.fr*

COORDONNÉES :

<i>UFA FRESC SITE Saint François D'assise</i> <i>59 avenue de la Fosse aux Chênes</i> <i>59100 Roubaix</i> <i>03 20 70 97 04 / 06 85 15 43 36</i>	CFA REGIONAL JEAN BOSCO HAUTS DE FRANCE 10 rue Hubble 59262 Sainghin en Mélantois 03 20 35 90 55
--	---

Pré-inscription possible sur le site ufafresc.fr

UFA FRESC
103 Bd de Metz
59100 Roubaix
Site de l'AREP

Contact Siège :
Tél : 03 20 68 33 59
Mail : direction@ufafresc.fr
Site : ufafresc.fr

CFA Jean Bosco :
N° d'enregistrement w802003068
N° déclaration d'activité : 22800173680
N° SIRET : 500 138 029 000 29





Titre professionnel « Secrétaire assistant médico-social »

Session 2024-2025

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36805/>

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2025

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

Taux de réussite aux examens (pourcentage des apprentis présentés à l'examen ayant obtenu la certification : 100 %

Taux d'interruption en cours de formation : 25 %

Taux de poursuite d'études : 0%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois, dont taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification : 67 %

Valeur ajoutée : L'UFA possède sur le site Saint François d'Assise une cantine accessible aux apprentis. Le site est proche des transports en commun (Bus, train, tramway, métro). Le plateau technique est équipé d'ordinateurs avec accès internet et pack office ainsi que d'un logiciel spécifique pour la retranscription. Les formateurs sont à l'écoute des besoins des apprentis et la taille du groupe permet une individualisation de la formation.

Les formateurs sont issus du monde professionnel, garants de la qualité de la formation.

Mise à jour : novembre 2024

UFA FRESC
103 Bd de Metz
59100 Roubaix
Site de l'AREP

Contact Siège :
Tél : 03 20 68 33 59
Mail : direction@ufafresc.fr
Site : ufafresc.fr

CFA Jean Bosco :
N° d'enregistrement w802003068
N° déclaration d'activité : 22800173680
N° SIRET : 500 138 029 000 29

